



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation – Travaux électriques – 89 rue d'Audincourt - Ets EIMI Elec – ARR 2026-03-06-24**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu les travaux effectués par l'entreprise EIMI Elec sis 83 rue de la Pâle 25230 Seloncourt  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux électriques, 89 rue d'Audincourt à SELONCOURT -25230-

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux électriques auront lieu à SELONCOURT au niveau du 89 rue d'Audincourt. Ces travaux débuteront le 01 avril 2026 pour une de 15 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face et le stationnement des véhicules sera interdit sur les abords du chantier.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise EIMI Elec chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux pour fermeture pour piétons seront installés. Une déviation sera mise en place pour que les piétons traversent la route pour prendre le trottoir d'en face.  
Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 06 mars 2026  
Mr Jean-Marc ROBERT  
Adjoint à la Voirie et à la Circulation

